



**Communauté de Communes  
du Pays Sostranien**

10, rue Joliot-Curie  
23300 - LA SOUTERRAINE  
☎ 05 55 63 91 11 - 📠 05 55 63 91 12  
Email : [infos@cco23.fr](mailto:infos@cco23.fr)  
N° SIREN : 242 300 135 00108

Nos références : \\10.10.0.248\comcom\CCPS-2\Administration\Conseils Communautaires\2024\20240403-CC02-BUDGET\Délibérations\CR-20240403.docx

Objet : **Compte-rendu CC N°2 du 03 avril 2024**

**Compte rendu  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 03 Avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien s'est réuni en séance ordinaire, à La Souterraine, sur convocation de M. Etienne **LEJEUNE**, Président.

Réf : **CR-20240403.docx**

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **19**

Nombre de Pouvoirs : **8**

Date de convocation : **20/03/2024**

Nombre de votants : **27**

Étaient présents :

Monsieur Patrice **PIARRAUD**, Monsieur Frédéric **MALFAISAN**, Monsieur Jean-Roland **MATIGOT**, Monsieur Gérard **CHAPUT**, Monsieur Etienne **LEJEUNE**, Monsieur Patrice **FILLOUX**, Madame Patricia **MOUTAUD**, Madame Marie **AUCLAIR-DECOURSIER**, Monsieur Dominique **KERSKENS**, Monsieur Pierre **DECOURSIER**, Madame Myriam **BROGNARA**, Monsieur Pierre **COURET**, Madame Evelyne **AUGROS**, Monsieur Benoit **BOUDET**, Madame Josiane **VIGROUX-AUFORT**, Monsieur Jean-Marc **PIOFFRET** Madame Geneviève **BARAT**, Monsieur Julien **BORIE**, Monsieur Bernard **ALLARD**.

Pouvoirs et suppléances :

Monsieur Jean-Luc **GAZONNAUD** donne pouvoir à Madame Josiane **VIGROUX-AUFORT**  
Monsieur Yves **AUMAITRE** donne pouvoir à M. Gérard **CHAPUT**  
Madame Karine **NADAUD-MONTAGNAC** donne pouvoir à Madame Marie **AUCLAIR-DECOURSIER**  
Monsieur Julien **DELANNE** donne pouvoir à M. Julien **BORIE**  
Monsieur Sébastien **VITTE** donne pouvoir à Monsieur Etienne **LEJEUNE**  
Monsieur Bernard **AUDOUSSET** donne pouvoir à Madame Patricia **MOUTAUD**  
Madame Fabienne **LUGUET** donne pouvoir à Monsieur Patrice **FILLOUX**  
Madame Brigitte **JAMMOT** donne pouvoir à Madame Evelyne **AUGROS**

Secrétaire de séance :

Après appel à candidature, Monsieur Frédéric **MALFAISAN** est élu secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Monsieur Etienne LEJEUNE informe l'assemblée :

- D'une avance sur la subvention 2024 faite au CIAS à hauteur de 50 000€ dans l'attente du vote du budget (pour une prévision 2024 totale de 190 000€).
- D'une réunion à intervenir le 18 avril prochain avec le Syndicat Mixte DORSAL pour une présentation de l'avancée du déploiement de la fibre et la remontée des problématiques terraines.

## **1. Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2023 (budget principal et budgets annexes) de la Communauté de Communes du Pays Sostranien**

Le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur les bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 22 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention : APPROUVE les comptes de gestion de l'exercice 2022 du comptable de la Communauté de Communes du Pays Sostranien.**

**Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

## **2. Adoption des comptes administratifs 2023 de la Communauté de Communes du Pays Sostranien**

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Monsieur Etienne LEJEUNE, Président de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DECOURSIER Vice-président chargé des finances,

- Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Adopte, les comptes administratifs 2022 des budgets principaux et annexes comme suit :

libellé	Compte administratif Budget principal					
	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	640 487,14	70 573,20	-	-	640 487,14
opérations de l'exercice	7 671 415,44	8 054 015,24	419 435,94	631 317,17	8 090 851,38	8 685 332,41
totaux	7 671 415,44	8 694 502,38	490 009,14	631 317,17	8 090 851,38	9 325 819,55
résultats de clôture	-	1 023 086,94	-	141 308,03	-	1 234 968,17
restes à réaliser	-	-	232 512,55	141 467,46	232 512,55	141 467,46
totaux cumulés	7 671 415,44	8 694 502,38	722 521,69	772 784,63	8 323 363,93	9 467 287,01
résultats définitifs	-	<b>1 023 086,94</b>	-	<b>50 262,94</b>	-	<b>1 143 923,08</b>

Compte administratif Enfance-Jeunesse						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	-	142 329,11	-	142 329,11	-
opérations de l'exercice	226 905,23	226 905,23	226 131,67	338 021,53	453 036,90	564 926,76
<b>totaux</b>	<b>226 905,23</b>	<b>226 905,23</b>	<b>368 460,78</b>	<b>338 021,53</b>	<b>595 366,01</b>	<b>564 926,76</b>
résultats de clôture	-	-	30 439,25	-	30 439,25	-
restes à réaliser	-	-	14 563,94	59 378,96	14 563,94	59 378,96
<b>totaux cumulés</b>	<b>226 905,23</b>	<b>226 905,23</b>	<b>383 024,72</b>	<b>397 400,49</b>	<b>609 929,95</b>	<b>624 305,72</b>
résultats définitifs	-	-	-	14 375,77	-	<b>14 375,77</b>

Compte administratif Ateliers Relais						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	2 578,28	-	1 415 781,63	-	1 418 359,91
opérations de l'exercice	146 566,52	157 768,55	3 715 329,95	598 922,29	3 861 896,47	756 690,84
<b>totaux</b>	<b>146 566,52</b>	<b>160 346,83</b>	<b>3 715 329,95</b>	<b>2 014 703,92</b>	<b>3 861 896,47</b>	<b>2 175 050,75</b>
résultats de clôture	-	13 780,31	1 700 626,03	-	1 686 845,72	-
restes à réaliser	-	-	326 734,27	1 718 980,00	326 734,27	1 718 980,00
<b>totaux cumulés</b>	<b>146 566,52</b>	<b>160 346,83</b>	<b>4 042 064,22</b>	<b>3 733 683,92</b>	<b>4 188 630,74</b>	<b>3 894 030,75</b>
résultats définitifs	-	<b>13 780,31</b>	<b>308 380,30</b>	-	<b>294 599,99</b>	-

Compte administratif Centre Culturel Yves FURET						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	-	-	3 509,59	-	3 509,59
opérations de l'exercice	571 056,99	571 056,99	650,00	8 185,81	571 706,99	579 242,80
<b>totaux</b>	<b>571 056,99</b>	<b>571 056,99</b>	<b>650,00</b>	<b>11 695,40</b>	<b>571 706,99</b>	<b>582 752,39</b>
résultats de clôture	-	-	-	11 045,40	-	11 045,40
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>totaux cumulés</b>	<b>571 056,99</b>	<b>571 056,99</b>	<b>650,00</b>	<b>11 695,40</b>	<b>571 706,99</b>	<b>582 752,39</b>
résultats définitifs	-	-	-	<b>11 045,40</b>	-	<b>11 045,40</b>

Compte administratif Centre Aquatique						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	-	203 839,60	-	203 839,60	-
opérations de l'exercice	1 070 049,10	1 220 907,59	177 574,02	230 551,56	1 247 623,12	1 451 459,15
<b>totaux</b>	<b>1 070 049,10</b>	<b>1 220 907,59</b>	<b>381 413,62</b>	<b>230 551,56</b>	<b>1 451 462,72</b>	<b>1 451 459,15</b>
résultats de clôture	-	150 858,49	150 862,06	-	-	3,57
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>totaux cumulés</b>	<b>1 070 049,10</b>	<b>1 220 907,59</b>	<b>381 413,62</b>	<b>230 551,56</b>	<b>1 451 462,72</b>	<b>1 451 459,15</b>
résultats définitifs	-	<b>150 858,49</b>	<b>150 862,06</b>	-	<b>3,57</b>	-

Compte administratif Pépinière d'Entreprises						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	0,05	39 275,28	-	39 275,23	-
opérations de l'exercice	148 212,31	157 412,46	11 138,45	41 215,12	159 350,76	198 627,58
<b>totaux</b>	<b>148 212,31</b>	<b>157 412,51</b>	<b>50 413,73</b>	<b>41 215,12</b>	<b>198 625,99</b>	<b>198 627,58</b>
résultats de clôture	-	9 200,20	9 198,61	-	-	1,59
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>totaux cumulés</b>	<b>148 212,31</b>	<b>157 412,51</b>	<b>50 413,73</b>	<b>41 215,12</b>	<b>198 625,99</b>	<b>198 627,58</b>
résultats définitifs	-	<b>9 200,20</b>	<b>9 198,61</b>	-	-	<b>1,59</b>

Compte administratif Bâtiment Récréatif						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	-	65 228,90	-	65 228,90	-
opérations de l'exercice	36 721,47	74 553,66	37 832,19	65 228,90	74 553,66	139 782,56
<b>totaux</b>	<b>36 721,47</b>	<b>74 553,66</b>	<b>103 061,09</b>	<b>65 228,90</b>	<b>139 782,56</b>	<b>139 782,56</b>
résultats de clôture	-	37 832,19	37 832,19	-	-	-
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>totaux cumulés</b>	<b>36 721,47</b>	<b>74 553,66</b>	<b>103 061,09</b>	<b>65 228,90</b>	<b>139 782,56</b>	<b>139 782,56</b>
résultats définitifs	-	<b>37 832,19</b>	<b>37 832,19</b>	-	-	-

Compte administratif Zone de la Prade						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	-	-	242 089,38	-	242 089,38
opérations de l'exercice	323 305,99	323 305,99	340 806,16	293 881,54	664 112,15	617 187,53
<b>totaux</b>	<b>323 305,99</b>	<b>323 305,99</b>	<b>340 806,16</b>	<b>535 970,92</b>	<b>664 112,15</b>	<b>859 276,91</b>
résultats de clôture	-	-	-	195 164,76	-	195 164,76
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>totaux cumulés</b>	<b>323 305,99</b>	<b>323 305,99</b>	<b>340 806,16</b>	<b>535 970,92</b>	<b>664 112,15</b>	<b>859 276,91</b>
résultats définitifs	-	-	-	<b>195 164,76</b>	-	<b>195 164,76</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 25 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2023 de la Communauté de Communes du Pays Sostranien.
- **Et Autorise** le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### 3. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2023 aux budgets 2024 - Budget Principal

Le Conseil communautaire,  
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	640 487,14	Résultat antérieur reporté	- 70 573,20
Résultat 2022	640 487,14	Résultat 2022	- 70 573,20
Résultat de l'exercice 2023	382 599,80	Résultat de l'exercice 2023	211 881,23
Dépenses	7 671 415,44	Dépenses	419 435,94
Recettes	8 054 015,24	Recettes	631 317,17
Solde d'exécution cumulé	1 023 086,94	Solde d'exécution cumulé	141 308,03
		Restes à réaliser au 31/12/2023	- 91 045,09
TOTAL A AFFECTER	1 023 086,94	BESOIN DE FINANCEMENT	-

#### AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2024)	<b>0</b>
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	<b>0</b>
3 – Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 (Crédit au compte 002 sur BP 2024)	1 023 086,94 €
4 – Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au BP 2024 (Crédit du compte 001 sur BP 2024)	141 308,03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**VALIDE** l'affectation proposée et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### 4. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2023 aux budgets 2024 – Budget Annexe Enfance Jeunesse

Le Conseil communautaire,  
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	-	Résultat antérieur reporté	- 142 329,11
Résultat 2022	-	Résultat 2022	- 142 329,11
Résultat de l'exercice 2023	-	Résultat de l'exercice 2023	111 889,86
Dépenses	226 905,23	Dépenses	226 131,67
Recettes	226 905,23	Recettes	338 021,53
Solde d'exécution cumulé	-	Solde d'exécution cumulé	- 30 439,25
		Restes à réaliser au 31/12/2023	44 815,02
TOTAL A AFFECTER	-	BESOIN DE FINANCEMENT	-

#### AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2024)	<b>0</b>
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	<b>0</b>
3 – Résultat de fonctionnement à reporter au BP 2024 (Compte 002 sur BP 2024)	<b>0</b>
4 – Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au BP 2024 (Débit du compte 001 sur BP 2024)	<b>- 30 439,25 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**VALIDE** l'affectation proposée et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**5. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2023 aux budgets 2024 – Budget Annexe Ateliers Relais**

Le Conseil communautaire,  
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	2 578,28	Résultat antérieur reporté	1 415 781,63
Résultat 2022	2 578,28	Résultat 2022	1 415 781,63
Résultat de l'exercice 2023	11 202,03	Résultat de l'exercice 2023	- 3 116 407,66
Dépenses	146 566,52	Dépenses	3 715 329,95
Recettes	157 768,55	Recettes	598 922,29
Solde d'exécution cumulé	13 780,31	Solde d'exécution cumulé	- 1 700 626,03
		Restes à réaliser au 31/12/2023	1 392 245,73
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>13 780,31</b>	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>- 308 380,30</b>

**AFFECTATION PROPOSEE**

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2024)	<b>13 780,31 €</b>
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	<b>0 €</b>
3 – Résultat de fonctionnement à reporter au BP 2024	<b>0 €</b>
4 – Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au BP 2024 (Débit du compte 001 sur BP 2024)	<b>- 1 700 626,03 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**VALIDE** l'affectation proposée et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**6. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2023 aux budgets 2024 – Budget Annexe Centre Culturel Yves Furet**

Le Conseil communautaire,  
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	-	Résultat antérieur reporté	3 509,59
Résultat 2022	-	Résultat 2022	3 509,59
Résultat de l'exercice 2023	-	Résultat de l'exercice 2023	7 535,81
Dépenses	571 056,99	Dépenses	650,00
Recettes	571 056,99	Recettes	8 185,81
Solde d'exécution cumulé	-	Solde d'exécution cumulé	11 045,40
		Restes à réaliser au 31/12/2023	-
<b>TOTAL A AFFECTER</b>		<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>-</b>

**AFFECTATION PROPOSEE**

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2024)	<b>0 €</b>
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	<b>0 €</b>
3 – Résultat de fonctionnement à reporter au BP 2024	<b>0 €</b>

4 – Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au BP 2024  
(Crédit au compte 001 sur BP 2024)

11 045,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**VALIDE l'affectation proposée et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**7. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2023 aux budgets 2024 – Budget Annexe Centre Aquatique**

Le Conseil communautaire,  
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	-	Résultat antérieur reporté	- 203 839,60
Résultat 2022	-	Résultat 2022	- 203 839,60
Résultat de l'exercice 2023	150 858,49	Résultat de l'exercice 2023	52 977,54
Dépenses	1 070 049,10	Dépenses	177 574,02
Recettes	1 220 907,59	Recettes	230 551,56
Solde d'exécution cumulé	150 858,49	Solde d'exécution cumulé	- 150 862,06
		Restes à réaliser au 31/12/2023	-
TOTAL A AFFECTER	150 858,49	BESOIN DE FINANCEMENT	150 862,06

**AFFECTATION PROPOSEE**

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2024)	150 858,49 €
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0 €
3 – Résultat de fonctionnement à reporter au BP 2024	0 €
4 – Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au BP 2024 (Crédit au compte 001 sur BP 2024)	- 150 862,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**VALIDE l'affectation proposée et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**8. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2023 aux budgets 2024 – Budget Annexe Pépinière d'Entreprises**

Le Conseil communautaire,  
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	0,05	Résultat antérieur reporté	- 39 275,28
Résultat 2022	0,05	Résultat 2022	- 39 275,28
Résultat de l'exercice 2023	9 200,15	Résultat de l'exercice 2023	30 076,67
Dépenses	148 212,31	Dépenses	11 138,45
Recettes	157 412,46	Recettes	41 215,12
Solde d'exécution cumulé	9 200,20	Solde d'exécution cumulé	- 9 198,61
		Restes à réaliser au 31/12/2023	-
TOTAL A AFFECTER	9 200,20	BESOIN DE FINANCEMENT	9 198,61

**AFFECTATION PROPOSEE**

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2024)	9 198,61 €
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0 €
3 – Résultat de fonctionnement à reporter au BP 2024	1,59 €

4 – Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au BP 2024  
(Débit du compte 001 sur BP 2024)

- 9 198,61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**VALIDE** l'affectation proposée et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**9. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2023 aux budgets 2024 – Budget Annexe Bâtiment Récréatif**

Le Conseil communautaire,  
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	-	Résultat antérieur reporté	- 65 228,90
Résultat 2022	-	Résultat 2022	- 65 228,90
Résultat de l'exercice 2023	37 832,19	Résultat de l'exercice 2023	27 396,71
Dépenses	36 721,47	Dépenses	37 832,19
Recettes	74 553,66	Recettes	65 228,90
Solde d'exécution cumulé	37 832,19	Solde d'exécution cumulé	- 37 832,19
		Restes à réaliser au 31/12/2023	-
TOTAL A AFFECTER	37 832,19	BESOIN DE FINANCEMENT	37 832,19

**AFFECTATION PROPOSEE**

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2024)	<b>37 832,19 €</b>
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	<b>0 €</b>
3 – Résultat de fonctionnement à reporter au BP 2024	<b>0 €</b>
4 – Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au BP 2024 (Débit au compte 001 sur BP 2024)	<b>37 832,19 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**VALIDE** l'affectation proposée et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**10. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2023 aux budgets 2024 – Budget Annexe Zone de La Prade**

Le Conseil communautaire,  
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	-	Résultat antérieur reporté	242 089,38
Résultat 2022	-	Résultat 2022	242 089,38
Résultat de l'exercice 2023	-	Résultat de l'exercice 2023	- 46 924,62
Dépenses	323 305,99	Dépenses	340 806,16
Recettes	323 305,99	Recettes	293 881,54
Solde d'exécution cumulé	-	Solde d'exécution cumulé	195 164,76
		Restes à réaliser au 31/12/2023	-
TOTAL A AFFECTER	-	BESOIN DE FINANCEMENT	-

**AFFECTATION PROPOSEE**

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2024)	<b>0 €</b>
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	<b>0 €</b>
3 – Résultat de fonctionnement à reporter au BP 2024	<b>0 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**VALIDE** l'affectation proposée et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**11. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Le volume global de la proposition de budget primitif (budget principal et budget annexes) de la Communauté de Communes du Pays Sostranien, pour l'exercice 2024, s'élève tous mouvements confondus (mouvements réels et mouvements d'ordre) à 13 047 751,51€ en section de fonctionnement et 7 087 984,39€ en section d'investissement.

Par section (investissement et fonctionnement) et type de mouvement (réel et ordre), le budget primitif se décompose de la façon suivante pour l'exercice 2023 :

<b>PRINCIPAL</b>	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	8 678 674,49	9 076 372,49	3 395 180,99	2 997 482,99
Mouvements d'ordre	397 698,00	-	-	397 698,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 076 372,49</b>	<b>9 076 372,49</b>	<b>3 395 180,99</b>	<b>3 395 180,99</b>
<b>BUDGET ANNEXE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	612 603,72	619 209,00	65 984,24	59 378,96
Mouvements d'ordre	6 605,28	-	-	6 605,28
<b>TOTAL</b>	<b>619 209,00</b>	<b>619 209,00</b>	<b>65 984,24</b>	<b>65 984,24</b>
<b>BUDGET ANNEXE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>CENTRE CULTUREL YVES FURET</b>	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	562 585,00	567 655,00	375 327,06	370 257,06
Mouvements d'ordre	5 070,00	-	-	5 070,00
<b>TOTAL</b>	<b>567 655,00</b>	<b>567 655,00</b>	<b>375 327,06</b>	<b>375 327,06</b>
<b>BUDGET ANNEXE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>CENTRE AQUATIQUE</b>	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	1 140 191,00	1 306 259,57	375 327,06	209 258,49
Mouvements d'ordre	166 068,57	-	-	166 068,57
<b>TOTAL</b>	<b>1 306 259,57</b>	<b>1 306 259,57</b>	<b>375 327,06</b>	<b>375 327,06</b>
<b>BUDGET ANNEXE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>PEPINIERE D'ENTREPRISES</b>	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	170 292,00	174 792,00	63 698,61	59 198,61
Mouvements d'ordre	4 500,00	-	-	4 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>174 792,00</b>	<b>174 792,00</b>	<b>63 698,61</b>	<b>63 698,61</b>
<b>BUDGET ANNEXE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>ATELIERS RELAIS</b>	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	124 363,00	279 960,00	2 241 884,30	2 086 287,30
Mouvements d'ordre	155 597,00	-	-	155 597,00
<b>TOTAL</b>	<b>279 960,00</b>	<b>279 960,00</b>	<b>2 241 884,30</b>	<b>2 241 884,30</b>
<b>BUDGET ANNEXE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>BATIMENT RECREATIF</b>	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	42 847,51	64 178,51	59 163,19	37 832,19
Mouvements d'ordre	21 331,00	-	-	21 331,00
<b>TOTAL</b>	<b>64 178,51</b>	<b>64 178,51</b>	<b>59 163,19</b>	<b>59 163,19</b>
<b>BUDGET ANNEXE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>ZONE DE LA PRADE</b>	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	636 351,76	466 073,00	24 886,00	195 164,76
Mouvements d'ordre entre sections	316 254,18	486 532,94	486 532,94	316 254,18
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	6 719,00	6 719,00	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>959 324,94</b>	<b>959 324,94</b>	<b>511 418,94</b>	<b>511 418,94</b>
<b>TOTAL BUDGET 2023</b>	<b>13 047 751,51</b>	<b>13 047 751,51</b>	<b>7 087 984,39</b>	<b>7 087 984,39</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif de la Communauté de Communes du Pays Sostranien pour l'exercice 2024 comme suit :

Budget	HT/TTC	SECTION	Montant	VOTE		
				Contre	Abstention	Pour
PRINCIPAL	TTC	Fonctionnement	9 076 372,49	0	0	28
		Investissement (y compris restes à réaliser)	3 395 180,99	0	0	28
ENFANCE-JEUNESSE	TTC	Fonctionnement	619 209,00	0	0	28
		Investissement (y compris restes à réaliser)	65 984,24	0	0	28
ATELIERS RELAIS	HT	Fonctionnement	279 960,00	0	0	28
		Investissement (y compris restes à réaliser)	2 241 884,30	0	0	28
CENTRE CULTUREL YVES FURET	HT	Fonctionnement	567 655,00	0	0	28
		Investissement (y compris restes à réaliser)	16 115,40	0	0	28
CENTRE AQUATIQUE	TTC	Fonctionnement	1 306 259,57	0	0	28
		Investissement (y compris restes à réaliser)	375 327,06	0	0	28
PEPINIERE D'ENTREPRISES	HT	Fonctionnement	174 792,00	0	0	28
		Investissement (y compris restes à réaliser)	63 698,61	0	0	28
BATIMENT RECREATIF	HT	Fonctionnement	64 178,51	0	0	28
		Investissement (y compris restes à réaliser)	59 163,19	0	0	28
ZONE DE LA PRADE	HT	Fonctionnement	959 324,94	0	0	28
		Investissement (y compris restes à réaliser)	511 418,94	0	0	28

**Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

A l'issue des procédures de vote du budget Mme Josiane VIGROUX-AUFORT demande à intervenir en tant que porte-parole des membres de la Commission Culturelle :

« Je me fais l'écho de notre discussion lors de la dernière réunion de la commission culturelle au CCYF en date du 7 mars.

La saison précédente, hormis La Souterraine, seules la moitié des communes périphériques ont eu un spectacle organisé par le CCYF et nous avons l'espoir que ce serait la seule année. Or la nouvelle programmation s'annonce identique avec un spectacle dans la moitié des communes. Pour rappel, depuis de très nombreuses années, la philosophie était d'irriguer l'ensemble du territoire, d'amener la culture vers tous les publics. Cette philosophie a-t-elle évolué ? Dans ce cas sans discussions préalables sur notre projet politique culturel. En outre le public qui vient au CCYF ne compte pas une majorité d'habitants de nos communes, pour info, à St Priest maximum une dizaine de personnes (dont 6 abonnés) car il faut en avoir les moyens, cela représente tout de même un coût que certains ne peuvent assumer. Or le tarif des « petites scènes » est nettement plus abordable, de l'ordre de 6 €.

La dernière saison a été exceptionnelle avec un excédent au niveau de la billetterie supérieure au prévisionnel et c'est tant mieux.

Le coût de l'ensemble des petites scènes (9 communes) est estimé à un maximum de 20 000 € soit seulement 7.9 % du montant de subvention versée par la Com Com ou encore 5.24 % de l'ensemble des subventions (déduction faite du montant payé par la commune de La Souterraine et du Pays Dunois). En réalité on tergiverse pour 10 000 € puisque la moitié des communes bénéficie d'un spectacle (même pas 4 % du budget du coup).

Peu de spectacles « jeune public » ont été proposés. La remarque a été faite lors du dernier conseil d'école de St Priest mais dans d'autres communes également. Le réseau de lecture publique a comblé ce manque via une programmation importante envers ce public et grâce au financement obtenu dans le cadre du contrat de Lecture Publique. Or ce dernier est terminé puisque les investissements attendus par ailleurs n'ont pas eu lieu et le réseau se retrouve avec 5000 € de la DRAC pour sa programmation. Difficile d'en prévoir beaucoup.

Le CR de la commission précise « la communauté de communes a demandé de faire des choix de programmation plus rentables, de ce fait nous ne pouvons plus proposer autant de « jeunes publics » qu'auparavant car cela a un coût et les recettes sont anecdotiques par rapport aux cachets investis ». Je fais partie de la commission au titre de la com com et je n'ai jamais entendu les élus de la commission faire ce genre de remarque.

Je m'interroge donc, je ne suis pas la seule, d'autres collègues étaient présents et se sont exprimés sur ces sujets. Oui la culture a un coût, mais retirer aux communes satellites ce spectacle annuels petit à petit n'est pas la solutions. Sommes-nous une communauté de communes pour certains investissements et/ou mutualisations et pas pour d'autres ? Je demande donc, avec l'accord des membres de la commission présents une conférence des maires, avec la présence de Romain Janvier afin de discuter des choix à faire en ce qui concerne la culture et sa diffusion sur l'ensemble du territoire.

« La culture n'a pas de prix, mais elle a un coût et elle doit pouvoir être diffusée sur l'ensemble du territoire, quitte à s'appuyer sur le tissu associatif très riche de nos communes. »

En réponse à Mme Josiane VIGROUX-AUFORT, Etienne LEJEUNE indique tout d'abord que la participation d'équilibre du budget principal n'a jamais été aussi importante (65000€ de plus par an pour compenser la baisse des financeurs.

Ensuite il rappelle que le choix des orientations appartient à la seule Commission dans la seule limite du budget alloué. Celle-ci pourra être réunie afin d'éclaircir la situation.

## 12. Fiscalité - Vote des taux d'imposition 2024

Afin d'obtenir le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget prévisionnel, le président propose d'adopter pour l'année 2024 les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

Impôt	Rappel taux 2023	Taux proposé pour 2024
Taxe foncière bâti TFB	1,62	<b>1,62</b>
Taxe foncière non bâti TFNB	6,00	<b>6,00</b>
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14,00	<b>14,00</b>
Taxe d'habitation sur les logements vacants	14,00	<b>14,00</b>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	31,09	<b>31,09</b>

Il est proposé de maintenir à « 0 » le produit attendu de la taxe GEMAPI instituée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte les taux et produits attendus tels que proposés par le président pour l'année 2024.**

**Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## 13. Fiscalité - Adoption des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2024

Pour mémoire, la Communauté de Communes a décidé de percevoir la TEOM en lieu et place d'EVOLIS 23 qui reste compétent pour le zonage, les exonérations et la mise en place d'un lissage de taux

La Communauté de Communes perçoit donc la TEOM et vote les taux en fonction du produit demandé par le syndicat. (La TEOMi instituée par EVOLIS, impacte financièrement les contribuables de la CCPS depuis 2021).

Sous réserve du vote définitif par le Comité Syndical, le montant total attendu par EVOLIS 23 au titre de l'année 2024 s'élève à 1 484 908 € auquel il faut rajouter 21 060 € de redevance spéciale, 1 500 de relevé de bacs supplémentaires et 750 € de frais administratifs soit un total de **1 508 218 €**.

Déduction faite de la part variable estimée à 245 065 €, le produit attendu sur le taux pour la CCPS s'élèverait donc à 1 263 153 € en 2024.

### Taux 2024 proposé : 9,62%

COMMUNES	ZONES	BASES PREVISIONNELLES			TAUX			PRODUIT		
		2 022	2 023	2 024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
AZERABLES	6	745 883	801 005	<b>837 887</b>	9,65%	9,68%	<b>9,62%</b>	71 981	77 537	<b>80 646</b>
BAZELAT	6	212 878	228 472	<b>238 451</b>	9,65%	9,68%	<b>9,62%</b>	20 554	22 116	<b>22 951</b>
NOTH	6	395 031	417 839	<b>434 710</b>	9,65%	9,68%	<b>9,62%</b>	38 122	40 447	<b>41 840</b>
LA SOUTERRAINE	6	7 569 087	8 035 102	<b>8 341 039</b>	9,65%	9,68%	<b>9,62%</b>	730 451	777 798	<b>802 814</b>
SAINT AGNANT DE VERSILLAT	6	801 214	858 884	<b>896 441</b>	9,65%	9,68%	<b>9,62%</b>	77 321	83 140	<b>86 281</b>
SAINT GERMAIN BEAUPRE	6	309 910	334 077	<b>346 427</b>	9,65%	9,68%	<b>9,62%</b>	29 908	32 339	<b>33 343</b>
SAINT LEGER BRIDEREIX	6	141 975	151 584	<b>158 989</b>	9,65%	9,68%	<b>9,62%</b>	13 701	14 673	<b>15 302</b>
SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE	6	933 824	942 677	<b>979 079</b>	9,65%	9,68%	<b>9,62%</b>	90 118	91 251	<b>94 235</b>
SAINT PRIEST LA FEUILLE	6	524 203	568 479	<b>599 705</b>	9,65%	9,68%	<b>9,62%</b>	50 588	55 029	<b>57 721</b>
VAREILLES	6	259 176	279 355	<b>291 122</b>	9,65%	9,68%	<b>9,62%</b>	25 012	27 042	<b>28 020</b>
		<b>11 893 181 €</b>	<b>12 617 474 €</b>	<b>13 123 850 €</b>				<b>1 147 756 €</b>	<b>1 221 371 €</b>	<b>1 263 153 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte le taux de TEOM tel que proposé par le président pour l'année 2024.**

**Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

#### **14. Attributions de compensation 2024**

En 2024, les montants de l'attribution de compensation sont les suivants :

= 1 485 234,00 Euros à reverser à 7 communes membres par la Communauté de Communes,

= 17 291,00 Euros reversés par 3 communes à la Communauté de Communes.

Soit un solde de 1 467 943,00 Euros.

Il est proposé au Conseil Communautaire de régler les modalités de ces versements de la manière suivante :

#### **1) Attribution de Compensation POSITIVE (imputation au chapitre 014 – Article 739211 – Fonction 01 du BP 2024)**

Pour les communes ayant une Attribution de Compensation positive, le versement de l'Attribution de Compensation sera effectué chaque mois par 1/12<sup>ème</sup>. Le mandatement sera réalisé le dernier jour de chaque mois.

Les communes concernées sont les suivantes :

Azérables =	31 042€
Bazelat =	3 527€
La Souterraine =	1 310 318€
Noth =	31 042€
Saint Agnant de Versillat =	62 962€
Saint Germain Beaupré=	4 035€
Saint Maurice la Souterraine =	42 293€.

#### **2) Attribution de Compensation NEGATIVE (imputation au Chapitre 73 – Article 73211 – Fonction 01 du BP 2024)**

Pour les communes pour lesquelles l'Attribution de Compensation **est négative**, le versement au profit de la Communauté de Communes sera réalisé en une seule fois en octobre de chaque année.

Le versement sera appelé par un titre de la Communauté de Communes.

Les communes concernées sont :

Saint Léger Bridereix =	-4 136€
Saint Priest la Feuille =	-5 334€
Vareilles =	-7 334€

L'ensemble des montants mensuels d'attribution de compensation est récapitulé dans le tableau annexé à la présente et les versements seront effectués sur l'exercice 2024 selon les capacités de trésorerie de la Communauté de Communes du Pays Sostranien.

A la demande de M Jean-Roland MATIGOT de neutraliser le montant des AC négatives, Etienne LEJEUNE rappelle que celles-ci sont la conséquence de la situation fiscale à un instant T et qu'elles ne peuvent être modifiées seules sans remettre en cause l'ensemble de l'équilibre du bloc communal.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions adopte le montant des attributions de compensation pour l'année 2023.**

**Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

#### **15. Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée**

Il est rappelé que la Communauté de Communes a pour compétence « Gestion des chemins de randonnée (généralistes et thématiques) = l'élaboration, la mise en place, la promotion, l'entretien d'un réseau de sentiers de randonnée et de circuits d'interprétation » du territoire du Pays Sostranien.

C'est à ce titre et dans le cadre de cette responsabilité, qu'elle a confié la réalisation des opérations d'entretien au Chantier d'insertion « Petit Patrimoine - Environnement ».

Sous respect des conditions d'ouverture, de balisage et d'entretien (débroussaillage et balisage), le parcours des 8,35 km de sentiers de randonnée se rapportant à l'itinéraire GT VTT23 (Grande Traversée VTT de la Creuse) est éligible au dispositif des aides spécifiques du Conseil Départemental.

A ce titre, il est proposé de solliciter un soutien financier à hauteur de **258,01€** auprès du Conseil Départemental de la Creuse.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Valide ces propositions.**
- **Et Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Objet : Renouvellement de l'abondement au dispositif d'aide d'urgence économique de la Région Nouvelle Aquitaine « Prêt de solidarité et de Proximité pour les TPE »**

Par délibération en date du 25 juin 2020 (réf 20200625-09) le Conseil Communautaire a validé la participation de la Communauté de Communes au Fonds de Prêts de Solidarité et Proximité pour les TPE de la Région Nouvelle Aquitaine, participation formalisée par convention liant la Région Nouvelle Aquitaine, la plateforme « Initiative Creuse » et la Communauté de communes du Pays Sostranien.

Ce dispositif à destination des commerçants, services, artisans et associations employeuses permet le financement d'un besoin de trésorerie à très court terme et non pris en charge ou financé par les autres dispositifs publics ou privés sur la base d'un prévisionnel de trésorerie de 3 mois. Ce prêt public de 5 000 à 15 000 € est versé en une seule fois et est remboursable sur une durée maximum de 4 ans avec un différé de 12 mois. Il s'agit d'un prêt à taux zéro sans garantie. Il est géré par les plateformes d'initiatives locales (PFIL), pour le département de la Creuse il s'agit d'Initiative Creuse.

Il est proposé d'abonder ce fonds à hauteur de 20 000 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Valide ces propositions et décide d'abonder le fonds d'aide à hauteur de 20 000€.**
- **Et Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

#### **16. Implantation et exploitation d'un parc éolien sur la Commune de la Souterraine**

Par arrêté en date du 18 décembre 2023, Madame la Préfète de la Creuse a délivré une autorisation environnementale d'exploitation d'un parc éolien constitué de trois éoliennes au bénéfice de la SARL « SEPE Riloux » dont le siège social est situé 1, rue de Berne – 67300 SCHILTIGHEIM.

- Hauteur (valeur maximale) : 180 m en bout de pale.
- Puissance unitaire maximale : 3,6 MW.
- Puissance maximale totale installée : 10,8 MW.
- Nombre d'aérogénérateurs :3.
- Secteur : Beauvais, les Vergnes, les Hommes, Bussière-Madeleine.

**Le Conseil Communautaire prend acte de la présente information.**

**L'ordre du jour étant épuisé, et après avoir remercié les membres de l'assemblée de leur participation, le Président lève la séance à 20h15.**

**Le Secrétaire de séance,  
Monsieur Frédéric MALFAISAN**

**Le Président,  
M. Etienne LEJEUNE**

**Les Conseillers Communautaires :**

***Le Président, le Secrétaire de séance et les Conseillers  
Communautaires ont adopté à l'unanimité  
le présent compte-rendu et ont signé le registre  
lors de la séance du Conseil Communautaire  
du 06 mai 2024 à La Souterraine.***